

Table des matières

Sommaire	5
Introduction	7
PREMIÈRE PARTIE : Principes généraux	11
Chapitre 1. Textes de base et définitions	13
A. Textes de base	13
B. Définitions	14
B.1. Presse	14
B.2. Journaliste	49
B.3. Information	52
Chapitre 2. La liberté de la presse	63
A. La liberté de la presse en droit interne	63
A.1. Rappels historiques	63
A.2. De la liberté de pensée à la liberté d'exprimer une opinion	66
A.3. De la liberté d'expression à la liberté de la presse	70
A.4. De la liberté de la presse aux « droits à l'information »	73
A.5. Le délit de presse	88
A.6. Distinction entre presse écrite, presse audiovisuelle et presse électronique	91
B. La liberté de la presse en droit européen	102
B.1. Droit de l'Union européenne	102
B.2. Droit du Conseil de l'Europe	105
C. La liberté de la presse en droit international	145
C.1. Charte des Nations Unies	145
C.2. Déclaration universelle des droits de l'homme	146
C.3. Pacte international relatif aux droits civils et politiques	147
C.4. Résolution 2448 du 19 décembre 1968	148
C.5. Acte final de la Conférence d'Helsinki	148
ANTHEMIS	901

C.6.	Le Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication	148
C.7.	L'Organisation pour la sécurité et la coopération en europe	149
C.8.	La Journée mondiale de la liberté de la presse	149
C.9.	Situation du journaliste en mission périlleuse dans une zone de conflit armé	150

DEUXIÈME PARTIE : Droits et obligations du journaliste face à l'information 153

Chapitre 1.	Les sources	155
A.	Les différentes sources	155
A.1.	Les dépêches d'agences de presse	155
A.2.	Les conférences de presse	156
A.3.	Les interviews	156
A.4.	Les sondages d'opinion	158
A.5.	Les documents administratifs	159
A.6.	Les fuites	159
B.	Le secret des sources	160
B.1.	Généralités	160
B.2.	Bénéficiaires	162
B.3.	Principes	165
B.4.	Témoignage en justice, saisie, perquisition, écoute, recel ou violation du secret professionnel	169
B.5.	Journaliste comme auxiliaire de la police et de la justice	175
Chapitre 2.	Le fait brut, l'information de presse et l'œuvre de presse	179
A.	Les faits	179
B.	Les nouvelles du jour et les faits divers qui ont le caractère de simples informations de presse	180
B.1.	Des « faits » aux « nouvelles du jour » et aux « faits divers »	180
B.2.	La publication par le biais des agences de presse	181
B.3.	La protection des informations après leur publication	182
B.4.	La protection des bases de données	183
C.	L'œuvre de presse (article, émission, critique...)	185
C.1.	Principes de protection	185
C.2.	Existe-t-il un « droit de destination » de l'information ?	186

D. Les titres	186
E. Les images	190
E.1. Les photographies documentaires ou d'actualité	190
E.2. Les photographies automatiques informatives	193
F. Les éléments de forme	194
Chapitre 3. Les droits d'auteur sur les œuvres de presse	197
A. Les œuvres de presse protégées par le droit d'auteur	197
A.1. La création de forme	198
A.2. L'originalité	198
B. Les informations et les œuvres de presse non monopolisables	206
B.1. L'information brute	206
B.2. Les « termes et expressions requis » par cette information brute	206
B.3. Les actes officiels de l'autorité	207
B.4. Les discours publics	207
B.5. Les simples informations de presse	207
C. La durée des droits d'auteur	207
D. Les droits patrimoniaux	208
D.1. Le droit de reproduction	208
D.2. Le droit d'adaptation	211
D.3. Le droit de traduction	212
D.4. Le droit de prêt et de location	212
D.5. Le droit de communication au public	212
D.6. Les droits de destination et de distribution	213
E. Exceptions aux droits patrimoniaux	214
E.1. Le droit de citation	215
E.2. La revue de presse	216
E.3. Le compte rendu d'événements d'actualité	217
E.4. La reproduction d'une œuvre accessible au public	220
E.5. L'usage privé	222
E.6. La caricature, la parodie et le pastiche	222
E.7. Les actes de reproduction provisoire et les enregistrements éphémères	225
F. Les droits moraux	225
F.1. Le droit au nom ou le droit de paternité	226
F.2. Le droit de divulgation	228

F.3.	Le droit de repentir ou de retrait	231
F.4.	Le droit à l'intégrité et au respect	231
G.	Les droits voisins	235
G.1.	Les droits des artistes-interprètes et exécutants	235
G.2.	Les droits des producteurs de premières fixations de films	237
G.3.	Les droits des organismes de radiodiffusion	238
H.	Œuvres collectives et œuvres dirigées	238
H.1.	Les différents coauteurs d'une œuvre collective	239
H.2.	Les contrats et cessions de droits	243
I.	Les sociétés de gestion de droits	254
J.	La rémunération de la cession	254
Chapitre 4.	Les restrictions à la liberté d'expression et d'information	257
A.	La vie privée	257
A.1.	Principes	259
A.2.	Exceptions au droit à la vie privée	277
B.	Le droit à l'image	322
B.1.	Le droit de la personne sur son image	322
B.2.	Exceptions au droit à l'image	341
C.	Le droit au nom et à la voix	360
C.1.	Le droit au nom	360
C.2.	Le droit à la voix	362
D.	La dignité humaine	363
E.	La protection des mineurs	368
E.1.	Mesures destinées à favoriser l'accès des mineurs à l'information dans un but d'éducation	369
E.2.	Mesures destinées à protéger les mineurs contre certaines informations ou représentations	369
E.3.	Protection accrue de l'intimité et de la vie privée des mineurs	374
F.	Les atteintes à l'honneur et à la réputation	376
F.1.	La diffamation et la calomnie	379
F.2.	La divulgation méchante et la dénonciation calomnieuse	404
F.3.	Les injures, outrages et offenses	404
G.	Les bonnes mœurs	408
G.1.	L'outrage public aux bonnes mœurs	408

G.2.	De la loi du 11 avril 1936 permettant au gouvernement d'interdire l'entrée en Belgique de publications étrangères obscènes à la loi du 11 mars 2003 relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information	421
G.3.	La provocation à la débauche	423
H.	L'incitation à la haine ou à la violence	424
H.1.	Principes	424
H.2.	Incitation à la discrimination en raison de la religion	426
H.3.	Incitation à la discrimination en raison de la prétendue race, de l'origine ethnique ou de la nationalité	433
H.4.	Incitation à la discrimination en raison du sexe	453
I.	Les provocations publiques aux crimes et délits et les menaces publiques	453
I.1.	Les provocations publiques	453
I.2.	Les menaces publiques	457
J.	Restrictions et interdictions diverses	458
J.1.	Sûreté de l'État	458
J.2.	Le terrorisme	461
J.3.	L'ordre public et l'intérêt général	462
J.4.	La publication d'informations de nature à ébranler le crédit de l'État ou de la monnaie	464
J.5.	La publication ou la distribution d'écrits sans indication du nom et du domicile de l'auteur ou de l'imprimeur	464
J.6.	La publication de textes ou visuels préconisant l'emploi de moyens abortifs	466
J.7.	Le viol et les attentats à la pudeur	467
J.8.	Le divorce et la séparation de corps	468
J.9.	La provocation au suicide	468
J.10.	Certaines informations non disponibles et certaines impressions interdites	469
K.	Restrictions et interdictions relatives à la justice	469
K.1.	Le respect de la présomption d'innocence	470
K.2.	Le secret de l'enquête et de l'instruction	482
K.3.	La protection de l'autorité et de l'impartialité du pouvoir judiciaire et l'outrage à magistrat	496
K.4.	La publicité des débats	498
K.5.	Le secret des délibérés	505

K.6.	La publicité des décisions	505
K.7.	Le droit à l'oubli, le droit au silence et le droit de suite	508
Chapitre 5.	Le traitement de l'information	519
A.	Critères de qualité	519
B.	Objectivité	520
C.	Éléments caractéristiques	523
C.1.	Liberté et indépendance	523
C.2.	Séparation entre les faits, les commentaires et les critiques	524
C.3.	Vérité, véracité et fiabilité	535
C.4.	Vérification des sources	540
C.5.	Obligation de prudence et devoir d'impertinence	548
C.6.	Honnêteté et loyauté	562
C.7.	Impartialité	567
C.8.	Pluralisme	569
C.9.	Compétence et clarté	573
C.10.	Rectification	574
C.11.	Sensationnalisme et violence	575
C.12.	Égalité et diversité	579
Chapitre 6.	Le droit de réponse	585
A.	Droit de réponse et liberté individuelle	585
B.	Distinctions entre presse écrite et presse audiovisuelle	587
C.	Conditions d'ouverture du droit de réponse et titulaire du droit	589
C.1.	Principes	589
C.2.	Exceptions	594
C.3.	Désignation de la personne	598
D.	Conditions de fond autorisant le refus d'un droit de réponse	599
D.1	Principes	599
D.2.	Conditions propres à l'audiovisuel	604
D.3.	Un cas n'autorisant pas le refus du droit de réponse	605
E.	Conditions de forme	605
E.1.	Délais	605
E.2.	Obligation de tenir une copie de l'émission dans le délai pendant lequel la demande de réponse peut être introduite	606
E.3.	Forme en matière de presse écrite	606

E.4.	Forme en matière de presse audiovisuelle	609
F.	Procédures pénales et civiles en cas de refus d'insertion	613
F.1.	Procédure en matière de presse écrite	613
F.2.	Procédure en matière de presse audiovisuelle	620
G.	Pour une harmonisation des régimes et une consécration du droit de réponse sur Internet	625
Chapitre 7.	L'interdiction des mesures de censure	633
A.	Principes	633
B.	La fin de la jurisprudence discordante	642
Chapitre 8.	Les responsabilités civiles et pénales : dommages et dédommagements	655
A.	La responsabilité en cascade	655
A.1.	Principes	655
A.2.	Aperçu des différents responsables potentiels en matière de presse écrite	661
A.3.	Responsabilité en matière de presse audiovisuelle et de nouveaux médias	667
B.	La responsabilité civile	676
B.1.	Principes	676
B.2.	Éléments constitutifs	677
B.3.	Réparation	693
B.4.	La responsabilité particulière des agences de presse et des banques d'images	702
B.5.	Titulaire de l'action, charge de la preuve, prescription et compétence	705
C.	La responsabilité pénale	721
C.1.	Le délit de presse	721
C.2.	Les délits d'imprimerie et la police de la presse	734
C.3.	Titulaire de l'action, charge de la preuve, prescription et compétence	736
D.	La responsabilité sociale de l'éditeur employeur	749
E.	La responsabilité commerciale	750
E.1.	La loi sur les pratiques du marché et la théorie des agissements parasitaires	750
E.2.	La responsabilité commerciale de l'éditeur	752

Chapitre 9.	Compétences administratives	757
A.	Affichage et distribution d'imprimés	757
B.	Spectacles	760
C.	Audiovisuel	762
TROISIÈME PARTIE : La profession de journaliste		773
Chapitre 1.	Le journaliste professionnel	775
A.	Le titre de journaliste professionnel	775
A.1.	Principes	775
A.2.	Conditions d'attribution	777
A.3.	Modalités d'attribution	779
B.	Documents et insignes d'identification	780
B.1.	Carte de journaliste professionnel	780
B.2.	Autres	780
Chapitre 2.	Formation et interdiction professionnelle	783
A.	Formation	783
A.1.	Formation de base	783
A.2.	Formation permanente, accueil et stage	784
A.3.	Formation du public	784
B.	Interdiction professionnelle	785
Chapitre 3.	Les relations contractuelles	787
A.	Le contrat de travail	787
B.	Le contrat d'entreprise	789
C.	Les conventions collectives	793
C.1.	Stage	793
C.2.	Barèmes	793
C.3.	Concentration	794
C.4.	Pensionnés	794
C.5.	Conciliation	795
C.6.	Introduction de nouvelles techniques	795
D.	Le statut administratif	795

Chapitre 4.	L'indépendance, les sociétés de rédacteurs, les fondations, les comités idéologiques et la clause de conscience	797
A.	L'indépendance de l'entreprise de presse	797
A.1.	Liberté d'entreprise	797
A.2.	Liberté de concurrence	798
A.3.	Pluralisme	805
A.4.	Transparence	807
A.5.	Publicité	809
A.6.	Aides à la presse écrite	813
A.7.	Autres	815
B.	L'indépendance du journaliste	816
C.	Les sociétés de rédacteurs, les fondations et les comités idéologiques	824
E.	La clause de conscience	825
Chapitre 5.	Liberté d'expression, liberté d'association et activités accessoires	831
A.	Liberté d'expression	831
B.	Liberté d'association	836
B.1.	Principes	836
B.2.	L'association générale des journalistes professionnels de Belgique	837
B.3.	L'association des journalistes de la presse périodique	838
B.4.	Autres associations	838
C.	Activités accessoires	839
Chapitre 6.	Déontologie	841
A.	Principes	841
B.	Charte de Munich	851
C.	Médiateur, conseil de la presse et conseil de déontologie journalistique	853
C.1.	Médiateur	853
C.2.	Conseil de la presse	854
C.3.	Conseil de déontologie journalistique	855
D.	Associations de protection des usagers	862

Conclusion	863
Bibliographie	867
Index alphabétique	879
Table des matières	901